



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 (Élus) et par vidéoconférence (Invités), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 18 juillet 2022 de 13 h 05 à 13 h 18.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M^{me} Sylvie Langevin, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Carina Dominique, conseillère
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
M^{me} Guylaine Simard, conseillère
M^{me} Cathy Launière, greffière par intérim

SONT ABSENTS : M^{me} Guylaine Gill, directrice générale (CONGÉS ANNUELS)
M. Carl Cleary, directeur général par intérim

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 14 juin 2022
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 29 juin 2022
 - 3.1.3 Réunion spéciale du 30 juin 2022
 - 3.1.4 Réunion spéciale du 5 juillet 2022
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Direction générale
 - 4.1 Entente de détachement – Unité mixte d'enquête sur le crime organisé de l'UMECO de la division – C – de la gendarmerie royale du Canada (GRC) – Prolongation

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. Économie et partenariats stratégiques
 - 5.1 Route touristique | Tour du lac St-Jean
 - 5.2 Cercle économique des Premières Nations de Mashteuiatsh
 - 5.3 Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM)
6. Infrastructures et services publics
 - 6.1 Programmes d'habitation
7. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 29 JUIN 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

3.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 30 JUIN 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

3.1.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 5 JUILLET 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 8305

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives ayant pour effet de favoriser la santé de la population;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a reçu une invitation à participer au tournoi de golf pour la jeunesse et la santé mentale au profit de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-St-Jean qui se tiendra le 11 août 2022;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-St-Jean est de soutenir financièrement les établissements et les organismes œuvrant en santé mentale dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de maintenir et de développer des services de qualité en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale;

CONSIDÉRANT que le coût pour l'achat d'un billet est de 200 \$ / personne.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat d'un billet au montant total de 200 \$ pour la Fondation Équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre d'un tournoi de golf pour la jeunesse et la santé mentale qui se tiendra le 11 août 2022.

Proposée par M^{me} Carina Dominique
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

FESTIVAL DE LA CHANSON DE SAINT-AMBROISE

RÉSOLUTION N° 8306

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives régionales;

CONSIDÉRANT que le Festival de la chanson de Saint-Ambroise a pour mission de promouvoir le talent des artistes de demain. Par son concours national de chansons francophones, il donne la chance à ses participants de prendre de l'expérience sur scène;

CONSIDÉRANT que le Festival de la chanson de Saint-Ambroise se veut donner un tremplin pour la relève musicale au Québec;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton a accepté d'agir à titre de président d'honneur au super-spectacle de la 31^e édition du Festival de la chanson de Saint-Ambroise et sollicite le soutien financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en se procurant des billets pour cet événement;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le coût pour l'achat d'un billet est de 90 \$ / personne.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat d'un billet au montant total de 90 \$ pour le souper-spectacle de la 31e édition du Festival de la chanson de Saint-Ambroise qui se tiendra le 12 août 2022.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 ENTENTE DE DÉTACHEMENT – UNITÉ MIXTE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ DE L'UMECO DE LA DIVISION – C – DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) – PROLONGATION

RÉSOLUTION N° 8307

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) offre une prolongation d'entente visant à permettre à un policier du service de la Sécurité publique d'acquérir une expérience dans l'unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la division « C »;

CONSIDÉRANT que les objectifs visés par l'entente sont :

- L'amélioration de la compréhension mutuelle du mandat, des responsabilités et des pratiques d'enquête de chaque organisme et tirer mutuellement profit des aptitudes, de l'expertise, des connaissances et des compétences de chacun d'eux;
- De promouvoir un partenariat avec des services d'application de la loi locale et les Polices des Premières Nations (PPN) afin d'assurer une réponse coordonnée au crime organisé.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la GRC s'engage à financer la totalité du projet, tout en respectant la convention collective actuelle et celle présentement en négociation;

CONSIDÉRANT que l'expertise recueillie par le policier sera bénéfique à long terme pour l'organisation;

CONSIDÉRANT la visibilité favorable de notre organisation à l'échelle provinciale et la création d'un réseau de contacts avantageux pour nos enquêtes locales;

CONSIDÉRANT que l'horaire du policier détaché à la GRC sera à combler, ses heures seront attribuées aux policiers occasionnels et surnuméraires, ce qui permettra de maintenir nos effectifs et sera favorable à notre organisation;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà une entente avec la GRC depuis 2 ans et qu'aucune difficulté n'a été signalée.

IL EST RÉSOLU d'approuver le prolongement de l'Entente de détachement - Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la division « C » de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) visant à permettre à un policier du service de la Sécurité publique de Mashteuiatsh d'acquérir une expérience en enquête sur le crime organisé pour une durée de deux (2) ans avec possibilité de prolongation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction Sécurité publique à affecter temporairement une ressources locale au projet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Sécurité publique à signer tous les documents relatifs à la prolongation de l'Entente de détachement - Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la division « C » de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC);

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approuver l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'opération 2022-2023 de 118 436 \$ pour la direction Sécurité publique.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. ÉCONOMIE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

5.1 ROUTE TOURISTIQUE | TOUR DU LAC ST-JEAN

RÉSOLUTION N° 8308

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que sur le plan économique, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable, dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

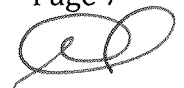
CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été interpellé par l'organisme Destination Lac-Saint-Jean pour être partenaire du projet de mise en place d'une route touristique | Tour du lac Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire avec les trois MRC de l'organisme Destination Lac-Saint-Jean, qui octroie des ressources financières dans l'objectif de promouvoir les expériences fortes du Lac-Saint-Jean et partager les bonnes pratiques en matière de tourisme au Lac-Saint-Jean pour une plus grande cohésion de la destination touristique;

CONSIDÉRANT que la route touristique | Tour du lac Saint-Jean représente un levier structurant et important pour la région et maximisera son positionnement touristique;

CONSIDÉRANT que l'organisme Destination Lac-Saint-Jean devra maximiser le financement provenant des paliers de gouvernement supérieurs ou d'autres sources de financement afin d'assumer les investissements nécessaires à la mise en place de la nouvelle route touristique;

CONSIDÉRANT que la contribution souhaitée de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est évaluée à 6 403 \$, soit 5,5 % des coûts annuels d'opération de la nouvelle route touristique, répartis au prorata entre les quatre territoires et qui seront sujet à changement selon le tracé final et l'indexation annuelle.



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme à l'organisme Destination Lac-Saint-Jean sa participation annuelle évaluée à 6 403 \$ (2024 à 2027), pour la nouvelle route touristique | Tour du lac Saint-Jean;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie et partenariats stratégiques à signer tous les documents nécessaires pour le projet de mise en place de la route touristique | Tour du lac Saint-Jean.

Proposée par M^{me} Sylvie Langevin
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

5.2 CERCLE ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DE MASHTEUIATSH

RÉSOLUTION N° 8309

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que sur le plan de l'économie, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et qu'il veillera à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2021, s'est tenu à Montréal le Grand cercle économique des Peuples autochtones et du Québec (GCÉPAQ);

CONSIDÉRANT que de ce GCÉPAQ découle des cercles économiques régionaux à être tenus dans différentes communautés dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh était identifié comme étant un endroit de prédilection pour tenir le premier Cercle économique régional;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta était d'accord pour que Mashteuiatsh soit l'hôte de cet événement;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que des retombées économiques ont été réalisées grâce à la tenue du Cercle économique régional des Premières Nations de Mashteuiatsh (CÉRPNM);

CONSIDÉRANT que cet événement a favorisé et continu de favoriser le développement inclusif de l'économie sur Nitassinan et la mise en réseau de la communauté d'affaires régionale et des Premières Nations;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'événement est estimé à environ 395 000 \$ et que dans le montage financier un montant de 15 000 \$ est prévu provenir de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

IL EST RÉSOLU d'autoriser une participation financière de 15 000 \$ pour le financement de l'événement du Cercle économique régional des Premières Nations de Mashteuiatsh et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes, volet Développement économique, dont le solde au 30 juin 2022 est de 2 730 312 \$.

Proposée par M^{me} Sylvie Langevin
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

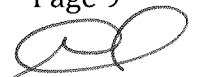
5.3 PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE COLLECTIVE DE MASHTEUATSH (PSECM)

RÉSOLUTION N° 8310

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que sur le plan économique, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable, dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta entend lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en s'assurant que nos programmes et services soient revus pour favoriser la participation et contrer les dynamiques de dépendance;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté le projet pilote du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh ainsi que le budget associé à sa mise en œuvre pour la période 2019-2022, le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté l'ajout du volet 2, Soutien au financement des projets ponctuels du projet pilote Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh, le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que pour améliorer la compréhension et le fonctionnement du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh, il est souhaitable d'apporter quelques modifications mineures à son contenu;

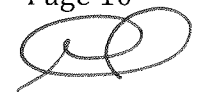
CONSIDÉRANT que la direction Économie et partenariats stratégiques a effectué les recherches de financement auprès de différents bailleurs de fonds afin de financer le programme et que ces démarches se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta estime que les organismes communautaires de Mashteuiatsh subissent de la discrimination étant donné que les organismes se situant à l'extérieur de la communauté ont accès à du financement gouvernemental;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta entend faire les démarches politiques nécessaires afin que nos organismes communautaires puissent avoir accès à un financement gouvernemental comparable à celui dont bénéficient les organismes situés à l'extérieur de la communauté;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta veut appuyer et reconnaître l'apport primordial des organismes communautaires et entreprises d'économie sociale dans leur mission afin de favoriser le bien-être et le développement socioéconomique de la communauté;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta maintient son engagement d'offrir le Programme de soutien à l'économie collective sur trois (3) ans (2022 à 2025);



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta effectuera des démarches politiques auprès des gouvernements afin de bonifier le Programme de manière à répondre à 100% des besoins des organismes communautaires de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta souhaite néanmoins bonifier le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh afin de répondre à 75% des besoins des organismes communautaires de Mashteuiatsh, et ce, pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que l'allocation budgétaire 2022-2023 de l'unité Économie et partenariats stratégiques prévoit déjà un montant de 170 000 \$ pour le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh, et ce, financé à même les Fonds autonomes.

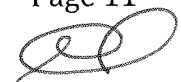
IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Santé et mieux-être collectif à signer tous les documents relatifs à l'entente de financement Fonds québécois d'initiatives sociales, volet des Premières Nations;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'augmentation du budget des revenus et des dépenses d'opération 2022-2023 de 30 506 \$ pour la direction Économie et partenariats stratégiques pour l'entente de financement FQIS;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh ainsi que le budget pour une période d'un (1) an, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du solde restant de 134 750 \$ en date du 31 mars 2022, pour le financement 2022-2023 du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh, notamment pour le Volet 1 – Financement de base en appui à la mission globale des organismes et du Volet 2 – Soutien au financement des projets ponctuels – Innovation;

IL EST AINSI RÉSOLU de modifier l'allocation budgétaire 2022-2023 de l'unité Économie et partenariats et d'autoriser l'utilisation des Fonds autonomes pour un montant supplémentaire de 110 000 \$ dans le volet Développement communautaire, dont le solde en date du 30 juin 2022 est de 2 798 322 \$;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST DE PLUS RÉSOLU de confier la gestion du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh à la Société de développement économique ilnu (SDEI) ainsi que le budget pour sa mise en œuvre qui inclut le poste d'organisateur communautaire;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie et partenariats stratégiques à signer tous les documents requis et à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh et de faire toutes les démarches nécessaires à la recherche de financement dudit Programme.

Proposée par M^{me} Guylaine Simard
Appuyée de M^{me} Carina Dominique
Adoptée à la majorité

La proposition fait l'objet d'une demande de vote de M^{me} Sylvie Langevin et M. Patrick Courtois, qui considèrent la position du Conseil trop conservatrice, considérant que le scénario choisi ne permet toujours pas de soutenir la mission de base de nos organismes communautaires, mission pourtant essentielle pour la santé du milieu. Surtout que l'option du scénario à 100 % n'aurait engendré qu'une différence de 100 000 \$ par année dans notre budget.

Élus ayant voté en faveur de la proposition : 4

- M^{me} Carina Dominique
- M. Jonathan Germain
- M. Jonathan Gill-Verreault
- M^{me} Guylaine Simard

Élus ayant voté contre la proposition : 2

- M^{me} Sylvie Langevin
- M. Patrick Courtois

La résolution est adoptée majoritairement.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 8311

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 21-7 du rang C, dans Inussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 97007 CLSR. La totalité du lot 21-8 du rang C, dans Inussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 97007 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 8312

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 18-15-6 du rang A, dans Inussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 69373 CLSR.

Note: Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

RÉSOLUTION N° 8313

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot: La totalité du lot 1235, dans Inussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 110814 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 8314

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 17 décembre 2021, Katakuhimatsheta a approuvé les programmes d'habitation 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin en vigueur pour l'année 2022-2023, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à son logement dans Inussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5 par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose de construire la maison est la suivante :

« La totalité du lot 1235, dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, telle que montrée au plan 110814 CLSR.»;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu de la requérante les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, si elle néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés;


CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre la requérante et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé;

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin à XXXX, membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 18, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière par intérim,



Cathy Launière